



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance ordinaire ce 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance ordinaire M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

**2021-038 Adoption de l'ordre du jour**

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant les sujets suivants :

7. Adoption du *Règlement 610 concernant la circulation et le stationnement - RM330.*
18. Vente du lot 5 409 008 du cadastre du Québec - Rue Donahue - Signature.

### Procès-verbaux

**2021-039 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2021**

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2021.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2021 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2021.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

### Réglementation

**2021-040 *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 43 du ruisseau Morpions - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 43 du ruisseau Morpions, non daté.*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 43 du ruisseau Morpions* afin de refacturer les travaux de ce cours d'eau aux bénéficiaires de ceux-ci.



2021-041

**Dépôt du projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 43 du ruisseau Morpions**

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 43 du ruisseau Morpions, non daté.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 43 du ruisseau Morpions.*

2021-042

**Adoption du Règlement 603-1 modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021**

Document : *Règlement 603-1 modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021, non daté.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 18 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 603-1 modifiant le Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2021-043

**Adoption du Règlement 606-1 modifiant le Règlement 606 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021**

Document : *Règlement 606-1 modifiant le Règlement 606 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021, non daté.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 18 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 606-1 modifiant le Règlement 606 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2021-044

**Adoption du Règlement 610 concernant le contrôle des animaux - RM410**

Document : *Règlement 610 concernant le contrôle des animaux - RM410*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 18 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 610 concernant le contrôle des animaux - RM410* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**Direction générale et ressources humaines**

2021-045

**Union des Municipalités du Québec - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect**

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'à la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élu·e et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT que l'Union des Municipalités du Québec a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec ont adopté, le 4 décembre 2020, la déclaration d'engagement suivante :

"Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.



La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les Municipalités du Québec.

D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : "La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie". Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les Municipalités du Québec à joindre le mouvement."

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adhérer à la déclaration d'engagement ayant pour thème "La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie".

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

**2021-046      Municipalité de Sainte-Sabine - Entente d'utilisation du Centre d'arts en cas d'urgence**

Document :      Projet d'entente préparé par la greffière, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec la Municipalité de Sainte-Sabine pour l'utilisation du Centre d'arts en cas d'urgence.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

**2021-047      Nomination d'un mécanicien au Service des travaux publics - Équipe mécanique et bâtiments**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Alain Paradis;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la nomination de M. Éric Gemme à titre de mécanicien au Service des travaux publics - Équipe mécanique et bâtiments rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**2021-048 Nomination d'un opérateur au Service des travaux publics - Équipe voirie**

CONSIDÉRANT la nomination de M. Éric Gemme au poste de mécanicien;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. Xavier Lapointe à titre d'opérateur au Service des travaux publics - Équipe voirie à compter du 2 février 2021.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**2021-049 Embauche d'un journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et loisirs**

CONSIDÉRANT la nomination de M. Xavier Lapointe au poste d'opérateur;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Joey Allen à titre de journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et loisirs à compter du 2 février 2021.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**2021-050 Embauche d'un inspecteur des bâtiments**

CONSIDÉRANT le départ de M. Keven Gemme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Stéphanie Aubé à titre d'inspectrice des bâtiments à compter du 2 février 2021.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**Greffe et affaires juridiques**

**2021-051 Acquisition de l'immeuble sis aux 389-401, rue Principale Est**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a enregistré un avis de réserve foncière sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale de cet immeuble est de 164 200 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite faire l'acquisition de cet immeuble;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition de l'immeuble sis aux 389-401, rue Principale Est (Lot 4 354 050 du cadastre du Québec) appartenant à M. Érik Durivage.



QUE cette acquisition est faite pour la somme de 205 000 \$.

QUE M<sup>e</sup> Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition, aux frais de la Ville de Farnham.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-600-00-723 et financées par le surplus libre.

**2021-052 Acquisition de l'immeuble sis au 361, rue Principale Est**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a enregistré un avis de réserve foncière sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale de cet immeuble est de 22 100 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite faire l'acquisition de cet immeuble;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition de l'immeuble sis au 361, rue Principale Est (Lot 4 354 048 du cadastre du Québec) appartenant à M<sup>me</sup> Julie Audette.

QUE cette acquisition est faite pour la somme de 35 000 \$.

QUE M<sup>e</sup> Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition, aux frais de la Ville de Farnham.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-600-00-723 et financées par le surplus libre.

**2021-053 Don du lot 6 116 319 du cadastre du Québec - Rue Jacques-Cartier Sud - Signature**

CONSIDÉRANT que l'acte visé par les résolutions 2020-157 et 2020-290 devait être signé au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021.

QUE la résolution 2020-157 soit modifiée en ce sens.

QUE la résolution 2020-635 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2021-054 Don d'une partie du lot 4 355 358 du cadastre du Québec - Rue Saint-André Sud - Signature**

CONSIDÉRANT que l'acte visé par la résolution 2020-338 devait être signé au plus tard le 31 décembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 30 juin 2021.

QUE la résolution 2020-338 soit modifiée en ce sens.

QUE la résolution 2020-494 soit abrogée à toutes fins que de droit.



**Finances municipales**

2021-055

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 571 000 \$ qui sera réalisé le 16 février 2021**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Farnham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 571 000 \$ qui sera réalisé le 16 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
326	451 200 \$
331	235 600 \$
337	629 200 \$
483	546 400 \$
550	340 200 \$
550	1 368 400 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 326, 331, 337, 483 et 550, la Ville de Farnham souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 février 2021.
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année.
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*.
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. et seront déposées auprès de Service de dépôt et de compensation CDS inc.
5. Service de dépôt et de compensation CDS inc. agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.
6. Service de dépôt et de compensation CDS inc. procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la ou trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises".



7. Service de dépôt et de compensation CDS inc. effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, Service de dépôt et de compensation CDS inc. prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de La Pommeraie  
200, rue Desjardins  
Farnham (Québec) J2N 1P9

8. Que les obligations soient signées par le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint. La Ville de Farnham, tel que permis par la Loi, a mandaté Service de dépôt et de compensation CDS inc. afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 326, 331, 337, 483 et 550 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (À compter du 16 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2021-056**

**Soumissions pour l'émission d'obligations**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 326, 331, 337, 483 et 550, la Ville de Farnham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 février 2021, au montant de 3 571 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,90389 \$	250 000 \$	0,5 %	2022	1,12929 %
		254 000 \$	0,6 %	2023	
		257 000 \$	0,7 %	2024	
		260 000 \$	0,8 %	2025	
		2 550 000 \$	0,9 %	2026	
Financière Banque nationale inc.	98,90 \$	250 000 \$	0,5 %	2022	1,13023 %
		254 000 \$	0,6 %	2023	
		257 000 \$	0,7 %	2024	
		260 000 \$	0,8 %	2025	
		2 550 000 \$	0,9 %	2026	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,828 \$	250 000 \$	0,45 %	2022	1,1391 %
		254 000 \$	0,55 %	2023	
		257 000 \$	0,65 %	2024	
		260 000 \$	0,75 %	2025	
		2 550 000 \$	0,9 %	2026	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	99,16493 \$	250 000 \$	0,45 %	2022	1,14729 %
		254 000 \$	0,55 %	2023	
		257 000 \$	0,7 %	2024	
		260 000 \$	0,8 %	2025	
		2 550 000 \$	1 %	2026	





CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Marchés mondiaux CIBC inc. est la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 571 000 \$ de la Ville de Farnham soit adjugée à la firme Marchés mondiaux CIBC inc.

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Service de dépôt et de compensation CDS inc. agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et Service de dépôt et de compensation CDS inc.

QUE Service de dépôt et de compensation CDS inc. procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises".

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**2021-057**

**Demande de subvention pour l'entretien de la piste cyclable (Route verte)**

Document : Dossier de la trésorière daté du 25 janvier 2021.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le rapport du Comité Pro-Piste responsable de l'entretien de la piste cyclable (Route verte) pour la saison 2020.

QUE la Ville de Farnham approuve les prévisions budgétaires du Comité Pro-Piste responsable de l'entretien de la piste cyclable (Route verte) pour la saison 2021.

QUE le conseil municipal atteste que le montant total des subventions n'excède pas 50 % des dépenses réellement encourues par la Ville de Farnham.

QUE la Ville de Farnham confirme que l'accès à la piste cyclable sur son territoire est libre et gratuit.

QUE M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisées à déposer les demandes de subvention auprès du ministère des Transports et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

**2021-058**

**Fête de la pêche 2021**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 11 janvier 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière, à déposer des demandes de subvention auprès de la Fondation de la Faune du Québec et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre des activités tenues le 5 juin 2021 pour la Fête de la pêche.

QUE M. Éric Tremblay, coordonnateur à la culture et aux technologies de l'information, sera la personne responsable de cet événement pour la Ville de Farnham.

**2021-059 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 27 janvier 2021**

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 27 janvier 2021.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 168 799,29 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 548 533,20 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 27 janvier 2021 soit approuvé.

**2021-060 Office d'habitation de Brome-Missisquoi - États financiers 2019**

Documents : Dossier de la trésorière daté du 15 décembre 2020 et états financiers de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi au 31 décembre 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les états financiers 2019 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi.

QUE selon ce rapport, la Ville de Farnham doit verser à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi :

Objet	Montant
Programme d'habitation à loyer modique	13 008 \$
Programme de supplément au loyer	527,22 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

**2021-061 Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires 2021**

Document : Dossier de la trésorière daté du 15 janvier 2021.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées comme suit :



Ensemble immobilier	Adresse	Prévisions 2021
1113	401, rue de l'Expo	10 392 \$
1527	400, rue de l'Expo	6 594 \$
1730	391, rue de l'Expo	7 791 \$
2730	381, rue de l'Expo	13 072 \$
2884	410, rue Laguë	10 182 \$
2997	350, rue Dempster	4 460 \$
3061	380, rue de l'Expo	5 645 \$
Total :		<b>58 136 \$</b>

QUE le paiement de 58 136 \$ à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soit autorisé.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

**2021-062 Opération Nez rouge 2020**

Document : Résolution 2020-116 adoptée le 3 février 2020.

CONSIDÉRANT que l'édition 2020 n'a pas eu lieu;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2020-116 à toutes fins que de droit.

## Communications

**2021-063 Concours de sculptures de neige**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 janvier 2021.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham veut inciter les citoyens à profiter de l'hiver;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de lancer un concours de sculptures de neige afin d'inciter les citoyens à passer du temps de qualité à l'extérieur.

QUE des prix d'une valeur totale de 450 \$ soient remis aux lauréats de ce concours, à raison de six prix de 75 \$ chacun.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-92-610.

## Traitement des eaux

**2021-064 Travaux de modification du canal Parshall à la station de traitement d'eau potable - Octroi du contrat**

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions de la greffière adjointe daté du 28 janvier 2021 et analyse de conformité administrative de la greffière daté du 29 janvier 2021.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public trois soumissions ont été reçues :



Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes et les options)
Les Entreprises Denexco inc.	288 518,01 \$
Cimota inc.	293 042,53 \$
Nordmec construction inc.	408 737,27 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat de travaux de modification du canal Parshall à la station de traitement d'eau potable soit octroyé à la compagnie Les Entreprises Denexco inc. au coût de 288 518,01 \$, incluant les taxes et les options.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-722.

## Travaux publics

### 2021-065 Mur de soutènement de la rivière Yamaska - Mandat - Correction du prix

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 8 décembre 2020.

CONSIDÉRANT le rapport sur l'état du mur de soutènement;

CONSIDÉRANT que des travaux devront y être réalisés;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme Tetra Tech QI inc. afin de faire préparer les plans et devis de l'appel d'offres, les demandes de certificat d'autorisation environnementales, au coût de 45 650 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-460-00-411 et financée par le surplus libre.

QUE la résolution 2021-029 soit abrogée à toutes fins que de droit.

### 2021-066 Achat et implantation d'un système de solution pour données géospatiales - Service des travaux publics

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 19 janvier 2021.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham n'a aucune donnée regroupée de ses différentes infrastructures;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter et de faire implanter, par la firme Groupe de géomatique Azimut inc., un système de solution pour données géospatiales, des systèmes de solutions géomatiques et leur collecte de données comme suit :

- GOinfra aux coûts de 12 174 \$, excluant les taxes et 1 914 \$, excluant les taxes pour les frais d'utilisation annuels.
- GOnet au coût de 1 970 \$, excluant les taxes.



- GOrequête aux coûts de 3 750 \$, excluant les taxes et 1 800 \$, excluant les taxes pour les frais d'abonnement annuel.
- Services professionnels pour la collecte de données GPS au coût de 15 000 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721 et financée par le surplus libre.

**2021-067 Achat et installation d'une structure métallique - Hôtel de ville**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 19 octobre 2020.

CONSIDÉRANT que l'accès aux systèmes de ventilation est dangereux;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter et de faire installer par la compagnie Structures Yamaska inc. une structure métallique visant à rendre sécuritaire l'accès aux systèmes de ventilation de l'hôtel de ville, au coût de 20 408,06 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-20-522.

**Planification et aménagement du territoire**

**2021-068 Octroi du contrat de vidange systématique des fosses**

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions de la greffière adjointe daté du 28 janvier 2021 et analyse de conformité administrative de la greffière daté du 29 janvier 2021.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, trois soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaire	Prix total (Incluant les taxes)
Enviro <sup>5</sup> inc.	138 521,88 \$
Beauregard Environnement Itée	169 123,63 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	177 475,41 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat pour la vidange des fosses pour les années 2021 et 2022 à la compagnie Enviro<sup>5</sup> inc. au coût unitaire établi dans leur soumission, soit 150,60 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

**2021-069 Demande de certificat d'autorisation - 128, boulevard Magenta Est**

Document : Résolution CCU-210112-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 janvier 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne détachée en cour avant de la propriété affichant un salon de massothérapie;



CONSIDÉRANT que l'enseigne s'intègre bien dans le milieu existant;

CONSIDÉRANT que l'enseigne présente une calligraphie et un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT que l'enseigne s'agence bien avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour installer une enseigne détachée en cour avant de la propriété, affichant un salon de massothérapie, sur l'immeuble du 128, boulevard Magenta Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**2021-070**

**Demande de permis - Lot 4 354 627 du cadastre du Québec - Rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-210112-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 janvier 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence trifamiliale isolée sur le lot 4 354 627 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment s'intègre bien avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que l'implantation du bâtiment s'arrime bien à l'implantation des bâtiments adjacents;

CONSIDÉRANT que le style du bâtiment proposé est de bon goût;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs proposés sont bien agencés et de bon goût;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'une résidence trifamiliale isolée sur l'immeuble sis sur le lot 4 354 627 du cadastre du Québec.

**2021-071**

**Demande de permis - Lots 6 269 623 et 6 269 624 du cadastre du Québec - Rue Deslauriers**

Document : Résolution CCU-210112-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 janvier 2021.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une résidence unifamiliale jumelée sur les lots 6 269 623 et 6 269 624 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté s'agence bien avec les bâtiments existants sur la rue;

CONSIDÉRANT que l'implantation et la volumétrie du bâtiment s'agencent bien avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs projetés sont de qualité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée sur les lots 6 269 623 et 6 269 624 du cadastre du Québec.

### Loisirs, culture et tourisme

#### 2021-072 Centre d'action bénévole de Farnham - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 janvier 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Centre d'action bénévole de Farnham dans la catégorie Organisme local.

#### 2021-073 Popote roulante de Farnham - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 janvier 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de la Popote roulante de Farnham dans la catégorie Organisme local.

#### 2021-074 Club optimiste de Farnham - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 janvier 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Club optimiste de Farnham dans la catégorie Organisme local.

#### 2021-075 Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 janvier 2021.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand dans la catégorie Organisme local.



- 2021-076 Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi - Accréditation**
- Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 janvier 2021.
- CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;
- Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
- ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de la Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi dans la catégorie Organisme régional et externe.
- 2021-077 Entrée Chez Soi - Accréditation**
- Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 janvier 2021.
- CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;
- Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault
- ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation d'Entrée Chez Soi dans la catégorie Organisme régional et externe.
- 2021-078 Yamaska Literacy council - Accréditation**
- Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 janvier 2021.
- CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;
- Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
- ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Yamaska Literacy council dans la catégorie Organisme régional et externe.
- 2021-079 Comité Pro-Piste - Entretien, gestion et patrouille de la piste cyclable - Mandat 2021**
- Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette
- ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater le Comité Pro-Piste pour l'entretien, la gestion et la patrouille de la piste cyclable pour l'année 2021, au coût de 28 336 \$.
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-59-970.

### Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

**M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault**

Invite les citoyens à la collecte de sang du 8 février dès 13 h 30 au Centre d'arts.

**M. Daniel Campbell**

Remercie les citoyens d'avoir participé aux consultations sur le centre-ville. Cette démarche implique plus de soixante-dix personnes.





**M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette**

Les commandes pour le marché public de la Saint-Valentin sont possibles jusqu'au 3 février.

**M. Jean-Yves Boulianne**

Invite les citoyens à être prudents dans les prochains jours avec la tempête annoncée.

**M. Vincent Roy**

Félicite les gagnants du concours de sculptures de neige.

Le maire reprend la parole en indiquant que les cas de COVID-19 diminuent en Estrie.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 30.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Patrick Melchior  
Maire